

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 741

présenté par
M. Peiro
-----**ARTICLE 13 BIS**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la seconde occurrence des mots :

« les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural »

les mots :

« ces sociétés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.